

**TENTATIVES DE RÉOLUTION DU CONFLIT
CONGOLAIS ACCORDS, ACCALMIE ET
REBONDISSEMENTS**

**ATTEMPTS TO RESOLVE THE CONGOLESE
CONFLICT. AGREEMENTS, APPEASEMENTS AND NEW
OUTBURSTS**

Dominique Kenge Mukinayi*

DOI: 10.24202/subbeuropaea.2022.1.10

Published Online: 2022-06-30

Published Print: 2022-06-30

Abstract

What are the reasons for the failure of the "peace agreements" signed by the protagonists of the ever-revolving Congolese conflict?

The signing of peace agreements, the presence of foreign forces and the presence of international armed troops have not prevented the armed conflict in the Democratic Republic of Congo (since 1996) from continuing. The application of the texts of the various agreements concluded between the states of the region to put an end to the insecurity that reigns there is slow, which is why they often become inoperative because they are not applied at the appropriate time. A lasting peace in the DRC does not seem to be within reach, especially in the next few years. The deployment of peacekeepers in the country at the beginning of this new millennium seems to be planned for a long-term anchorage in the DRC. In spite of this UN mechanism, the country continues to suffer under the weight of insecurity due to this war that does not say its name. The vicious circle is thus complete: conflict calls for the presence of UN forces, which are unable to curb the insecurity. A long-term presence in the DRC in the heart of Africa seems inescapable.

Keywords : accord de paix, négociation, violence, conflit, résolution, ressources naturelles

* Independent Researcher in Political Science, Ottawa (Canada).

Email: dominique_ke2001@yahoo.ca.

INTRODUCTION

La RDC est en guerre depuis 1996. Sa dimension et sa situation géographique stratégique lui donnent une importance géographique considérable. Ce grand pays par ses ressources naturelles est dans la tourmente depuis deux décennies. En effet, les accords de paix signés, les différents cessez-le-feu ainsi que la présence d'une des plus grandes missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹ ne sont pas parvenus à stabiliser l'ensemble du territoire congolais en y instaurant la paix. Depuis que le nouveau Président de la RDC a accédé au pouvoir en 2019, il s'est assigné comme premier objectif prioritaire la restauration de la paix. Pour ce faire, son attention particulière a été portée à l'amélioration des relations avec les pays voisins, notamment le Rwanda et l'Ouganda², considérés comme essentiels pour la stabilité de la RDC et de la région des Grands Lacs élargie. Ces deux pays ont joué un rôle prépondérant en RDC au cours des deux dernières décennies par leur soutien au gouvernement de Laurent-Désiré Kabila en l'aidant à s'emparer du pouvoir en 1997. Ils ont ensuite été en désaccord total en 1998 avec ce dernier et leur intention était de déstabiliser le gouvernement congolais en apportant leur appui aux groupes de rebelles qui voulaient le renverser. C'est à partir de ce moment-là que les conflits ont perduré jusqu'à ce jour. Pour certains, la négociation s'impose pour restaurer la paix, et pour d'autres, les négociations avec les groupes rebelles étaient impossibles et qu'il fallait résoudre le conflit par les armes.

1. CONFLIT, NÉGOCIATION ET PAIX

Le conflit, la négociation et la paix constituent les trois concepts principaux qui caractérisent la guerre en RDC. Il est évident que le conflit de la RDC est multidimensionnel mais il n'est pas facile de le définir car il a toutes les caractéristiques; tantôt ethnique, interétatique ou intra ethnique. Donc c'est un conflit globalisant. De manière plus large, le conflit est considéré comme une opposition d'intérêts qui n'aboutit pas absolument à l'affrontement armé comme le monde a vécu les quarante années du conflit Est-Ouest où il n'y a eu aucun affrontement entre les deux blocs. Si le conflit est armé, il est considéré souvent comme une guerre. Plusieurs auteurs ont proposé différentes définitions de

¹<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/peacekeeping-missions#reg7>

²Stéphanie Wolters, « La paix dans la région des Grands Lacs : lecture d'une approche régionale », South African Institute of International Affairs, 2020, pp.4-5, <https://www.jstor.org/stable/resrep27020>, consulté le 8 mars 2022.

conflit dépendamment de sa dimension. Dominique Picard et Edmond Marc définissent le conflit (conflit armé) comme étant un antagonisme, une rivalité entre les acteurs en compétition pour atteindre les mêmes biens.³ Pour le sociologue Lewis Coser, le conflit est un affrontement entre acteurs collectifs sur des valeurs, des statuts, des pouvoirs ou sur des ressources rares et dans lequel l'objectif de chaque protagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou d'éliminer ses rivaux⁴. Certes, ces définitions convergent par un dénominateur commun qui est la compétition pour les biens ou les ressources. Elles (définitions) cernent le contour du conflit de la RDC. L'on pourrait donc lui donner une autre terminologie, "guerre des ressources", en raison de la convoitise des pays voisins et d'autres acteurs pour ses ressources naturelles. Johann Galtung, considère que le « conflit engendre l'énergie qui, canalisée de manière constructive peut avoir des effets positifs⁵. Cette approche du conflit est différente des approches d'autres auteurs qui mettent l'emphase seulement sur le côté négatif du concept. En d'autres termes, bien que le conflit soit un phénomène répandu dans les organisations et dans les communautés à travers le monde, ses acteurs peuvent vouloir y mettre fin par la manifestation d'une volonté de coopérer⁶. Ainsi, la coopération entre les acteurs des conflits va aboutir certainement à une négociation pour la paix. D'où, l'apparition de deux termes *négociation* et *paix* souvent évoqués lors de la résolution des conflits. Le mot *négociation* s'applique aux personnes qui ont des intérêts différents et cherchent à les rapprocher pour éviter ou circonscrire un conflit⁷. D'autres auteurs abordent ce concept de négociation avec comme dénominateur commun le règlement des conflits. Pour Roger Launay, «la négociation est un *conflit surmonté* ». Il croit que la négociation est une combinaison des processus conflictuel et coopératif visant à régler un conflit en excluant, provisoirement la force, la violence et le recours à l'autorité, et qui implique la reconnaissance réciproque des parties⁸. L'analyse de ces définitions m'amène à une conclusion : l'usage de la force est une menace mais

³ Dominique Picard, Edmond Marc, « La notion de conflit. » Dans *Les conflits relationnels*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, 2015, pp. 7-17.

⁴ Lewis Coser, *The functions of social conflicts*, New-York, Free press, 1956, p. 8.

⁵ Johan Galtung, *Peace by peaceful means, Peace and conflict, Development and Civilization*, International Peace Research Institute, Sage publications, London, Thousands Oaks, New-Delhi, 1996, p. 71.

⁶ Sergiu Mișcoiu, « Etudier les systèmes politiques de l'Afrique francophone », dans Sergiu Mișcoiu, Hygin Kakaï et Kokou Folly Hetcheli (dir.), *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Iasi, Institutul European, 2015, pp. 9-18.

⁷ Pierre Goguelin, « Le concept de négociation », *Négociations*, numéro 3, pp. 149 - 170, 2005.

⁸ Launey Roger, *La négociation. Approche psychosociologique*, Paris, EME-ESF, pp.345-353, 1982.

c'est aussi un levier pour la négociation. On négocie pour résoudre le conflit et calmer la crise en cours par le rapprochement des protagonistes en vue d'avoir une paix⁹.

La paix elle-même n'est pas synonyme d'absence de conflits mais « elle est le résultat de la gestion des conflits par d'autres moyens que la violence, à commencer par la négociation »¹⁰. La paix est considérée dans la plupart des situations comme une étape finale de mieux-vivre ensemble par l'absence de guerre ou des conflits violents. Nicole Werly¹¹ définit la paix comme étant "la situation d'un pays qui n'est pas en guerre et désigne les rapports non belliqueux entre citoyens de deux États différents...". Pour la plupart des auteurs, la paix est définie par opposition à la guerre. Il s'agit de la paix négative où il n'y a ni guerre ni conflits violents. Cependant, J.Galtung¹² est en contradiction avec la paix négative qu'il juge trop réductrice et introduit la paix positive qu'il décrit comme "un état de la société dans lequel l'exploitation est entièrement éliminée ou, tout du moins, minimisée et où aucune violence manifeste d'origine structurelle ou individuelle ne vient dénier au peuple l'exercice de ses droits fondamentaux. La paix positive contient donc « les notions d'équité, de justice et de développement¹³. Dans le cadre de cette étude, l'approche de Galtung semble la meilleure dans le conflit de la RDC. La combinaison de deux (la paix négative et la paix positive) est une voie à adopter pour la reconstruction du pays et l'élaboration des structures nécessaires à une meilleure justice sociale afin de favoriser le bien-être et le mieux-être de la population de la RDC touchée par ce conflit.

La persistance du conflit congolais rend nécessaire la responsabilisation des acteurs des conflits, lesquels doivent privilégier la médiation et de la réforme des pays africains aux interventions militaires¹⁴.

⁹ William Zartman, *La résolution des conflits en Afrique*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1990, op.cit., p.12.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Nicole Werly, « Paix : Insaisissable définition », Dans *ÉLA. Études de linguistique appliquée*, no 128, 2002, pp. 481- 495.

¹² Johan Galtung, *After violence, reconciliation, reconstruction et résolution*, Éditions Trascend, 1998, 103 p.

¹³ Ibid.

¹⁴ Sergiu Mișcoiu, « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9.

Dans des écrits précédents, nous avons stigmatisé la défaillance de l'État congolais et l'implication des divers acteurs dans la persistance de la guerre¹⁵. Elles me semblent une entrée fertile pour poser la question de recherche. J'ai choisi de questionner ce conflit en revisitant les accords conclus avec les rébellions multiformes (CNDP et le M-23) ainsi que leurs timides résultats qui ne semblent pas conduire à une paix définitive dans les régions du Graben Africain. Qu'est-ce qui expliquerait alors les échecs ou les timides résultats obtenus par les négociations et accords acceptés par le régime de Kinshasa et les factions rebelles au cours des 20 dernières années? La RDC serait-elle devenue un espace d'exploitation des ressources et de prédation qui ne peut être régulé ni par l'ordre local ni par l'ordre international? Je proposerai aussi comme clés de lecture une grille axée sur les facteurs idéationnels, la représentation diluée de la souveraineté étatique et le mauvais voisinage.

Le rapport Mapping des Nations unies (2010) insiste sur l'inefficacité des accords en précisant qu'en dépit des divers accords conclus entre les États de la région pour mettre fin à l'insécurité prévalant dans la région, il s'observe une lenteur quant à l'application effective de ces différents textes qui les rendent souvent inopérants au moment opportun¹⁶. Certains observateurs avertis comme Jacques Deveaux doutent de la possibilité de la RDC de renouer avec la paix durable dans les prochaines années¹⁷. Marc André Lagrange quant à lui affirme que la guerre continue malgré tout le dispositif déployé par les Nations Unies en RDC. Le pays ploie toujours sous le poids de l'insécurité due à la persistance d'une guerre qui ne dit pas son nom, ce qui leur offre tous les arguments de consolider leur présence en RDC, donnant l'impression d'être appelées à s'éterniser au cœur de l'Afrique.

L'AFDL a envahi la RDC en 1996 et le régime de Mobutu est tombé en 1997. Cette invasion viole les droits de l'homme jusqu'à nos jours surtout dans l'est du pays. La mort et les crimes de tous genres sont le menu quotidien des groupes armés nationaux et étrangers. La dignité humaine est bafouée, des millions de Congolais dans l'est du pays subissent toutes sortes d'exactions. Les différents accords qui ont été négociés depuis 1996 n'ont pas pu juguler la

¹⁵ Dominique Kenge Mukinayi et Sergiu Miscoiu, « Rétroactes du conflit congolais et regard sur ses causes », *Studia UBB, Europaea*, LXV, 2, 2020, p. 106.

¹⁶ Nations Unies, République Démocratique du Congo, 1993-2003, Rapport du projet Mapping, « Questions de qualification des conflits armés en RDC », *Droits de l'Homme*, 2010, 271 p.

¹⁷ Jacques Deveaux, « RDC: les Casques bleus réduisent leur présence », *Franceinfo.Afrique*, publié le 24 avril 2019, consulté le 10 juin 2021, www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/rdc-les-casques-bleus-reduisent-leur-presence_3412823.html

violence et même l'accord-cadre signé à Addis-Abeba le 24/02/2013 n'a pas réussi là où les autres accords ont échoué. Cet Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs n'est pas le premier du genre. Il se situe dans le prolongement de nombreux accords antérieurs qui, depuis l'invasion de la RDC par l'AFDL en 1996 et la chute du régime de Mobutu en 1997, visent à restaurer la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région.

L'avènement de l'AFDL s'est effectué dans un climat de guerre, de violence, de violations de droits de l'homme, qu'on n'est pas arrivé à arrêter jusqu'à ce jour. Il a enclenché un processus d'ensauvagement, instaurant une véritable culture de la mort et du crime, avec à la clé la prolifération des groupes armés nationaux et étrangers. Vols, pillages, violences sexuelles, assassinats des masses, déplacement des populations, pauvreté et conditions de vie indécentes et incompatibles avec la dignité humaine, ainsi que de nombreux crimes imprescriptibles émaillent depuis lors le quotidien de plusieurs millions de Congolais, en particulier à l'est du pays. Avec ses six millions de victimes directes et indirectes, la guerre qui sévit et persiste en RDC depuis 1996 est la plus meurtrière après la Seconde Guerre mondiale. Concernant les accords de paix, la RDC a signé un grand nombre d'accords, sous la protection et parfois la pression de la communauté internationale. Il s'agit notamment de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé le 30 juillet 1999, l'Accord de paix entre la RDC et le Rwanda signé le 31 juillet 2002 à Pretoria, l'Accord entre la RDC et l'Ouganda signé le 6 septembre 2002 à Luanda, l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC signé le 17 décembre 2002 à Sun City ainsi que le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans le Région des Grands Lacs, signé le 15 décembre 2006 à Nairobi. En plus de différents accords, il y a lieu d'énumérer les deux actes d'engagement conclus en janvier 2008 à Goma par les groupes armés respectivement du Nord Kivu et du Sud Kivu, à l'issue de la Conférence de Goma pour la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu. Finalement dans la dernière décennie deux nouveaux accords ont été signés, notamment l'Accord de paix entre le Gouvernement et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), signé le 23 mars 2009 à Goma et enfin, l'Accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la Région, signé le 24 Février 2013, à Addis-Abeba.

La charte de l'ONU et l'Acte constitutif de l'Union africaine sont la base des accords en RDC et dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Ces accords ont été, pour la plupart, conclus sous l'égide ou en présence de la communauté

internationale¹⁸. De plus l'ONU a mis en place une mission militaire permanente (MONUC devenue MONUSCO) pour rétablir la paix. Tout ce dispositif n'a pas pu donner à la RDC la paix et la stabilité, bien qu'il ait quelque peu amélioré la sécurité dans le pays.

2. ÉCHEC DES ACCORDS ET PERSISTANCE DES CONFLITS

L'échec des accords et la persistance du conflit au Congo-Kinshasa au cours des dix dernières années s'expliqueraient par une série de variables dont les lignes de force s'articulent autour des seigneurs de guerre, poussés par un esprit de lucre et qui trouvent dans les ressources naturelles de la région une source pour alimenter cette guerre ; les élites mafieuses politiques et mafieuses du régime de Kinshasa, préoccupées uniquement par la conservation du pouvoir et un voisinage en partie infesté par acteurs, visibles et invisibles animés par l'esprit de domination et la convoitise. Pour eux, le Congo est un *no man's land* où chaque acteur peut y vaquer sans être inquiété tant qu'il a le quitus de l'autorité de l'entité étatique Congo.

Il y a lieu de mentionner que ce pays regorge de ressources naturelles telles que d'aucuns parlent de « scandale géologique »¹⁹. Nous pouvons penser à juste titre que ces ressources constituent des enjeux pour lesquels différents acteurs intéressés se donnent rendez-vous pour en tirer le meilleur parti. Ces acteurs s'emploieraient à utiliser tous les moyens à leur disposition, aussi bien légaux qu'illégaux, l'essentiel pour eux étant l'enrichissement rapide, quel qu'en soit le prix. Ce pays est considéré comme un espace de commerce international, c'est-à-dire, le réservoir de l'humanité en produits bruts. Les grandes puissances occidentales, au nom de la mondialisation, s'accordent à dire que c'est un territoire international qui n'appartient à aucun peuple quel qu'il soit et il doit servir les intérêts géopolitiques et géostratégiques. Sous cet angle, opérer dans une région où règnerait le désordre apparaîtrait comme une condition idéale parce qu'il favoriserait l'exploitation anarchique ou ordonnée des ressources hors du contrôle de l'État²⁰. Et pour cause : pendant que l'État s'activerait à assurer l'ordre, les acteurs s'organiseraient à torpiller les efforts de l'État en armant divers groupes pour combattre l'État et se battre entre eux, afin de les

¹⁸ Charles-Philippe David, « Les soldats de la paix », Dans *La guerre et la paix*, Éditions Presses de Science Po, 2006, pp 303-304.

¹⁹ Marine Lester, « L'Est de la RD-Congo : Du scandale géologique au scandale politique, économique, humanitaire... », In *Les cahiers d'Outre-mer*, juillet-septembre, 2011.

²⁰ Claude Serfati, Philippe Le Billon, « Mondialisation et conflits des ressources naturelles. » Dans *Écologie et Politique*, no 34, 2007, pp.9-14.

empêcher de s'unir. Il est reconnu que les militaires, les acteurs politiques, les chefs rebelles, les pays de la région, les investisseurs étrangers ainsi que leurs multinationales tireraient profit de l'exploitation des richesses en RD-Congo²¹.

Les grandes puissances fournissent les armes et achètent les produits miniers. Les groupes armés contrôlent et produisent des matières premières grâce aux armes des grandes puissances qu'ils payent avec le prix de vente des produits miniers achetés par ces mêmes grandes puissances. Les grandes puissances nord-américaines, européennes et asiatiques jouent un rôle incontestable en amont du conflit. En fournissant les armes, elles exercent une action décisive en aval car ce sont elles qui achètent les produits miniers et financent donc les groupes armés illégaux qui contrôlent la production²².

Le cas du Canada est encore plus frappant d'après Alain Deneault qui affirme que le Canada s'est montré jusqu'à maintenant d'un soutien sans faille à l'égard de ses sociétés privées, même lorsqu'elles étaient fautives à l'évidence, leur créant une bourse sur mesure, des programmes fiscaux et industriels de développement, un soutien diplomatique à l'étranger qui n'a pas craint les alliances de mauvais goût, sans parler de la présence embarrassante en Afrique, au nom d'intérêts privés, des ex-Premiers ministres²³.

2.1. Les causes

2.1.1. *Seigneurs de guerre*

Au printemps 2004, à peine un an après, le retrait des troupes rwandaises et ougandaises de l'Est de la RDC²⁴, une partie de ces militaires (CNDP) ayant pour chef le général Laurent Nkunda s'est mutinée. Les essais de mixage ou de brassage avec la nouvelle armée congolaise (FARDC) n'ont pas réussi, ce qui a provoqué de nouveaux combats en 2007. Les troupes de Nkunda avec le soutien de Kigali se sont le mieux organisées et étaient les plus déterminées, leur nombre avoisinait 7000 hommes.

Le CNDP s'est développé surtout après ses victoires sur l'armée officielle (FARDC). Une grosse prise d'armes et de munitions a été effectuée quand le

²¹ news.un.org

²²Julien Vandeburie, « Le rôle de l'État dans la genèse des conflits liés aux ressources naturelles : le cas du Congo-Zaïre », dans *Écologie & Politique*, numéro 234, 2007, pp.57 -68.

²³Alain Deneault, « Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique », *Éco société*, Québec, 2008, 352 p.

²⁴<https://www.france24.com/fr/20090226-rd-congo-armee-rwanda-retrait-rebelles-hutu-craintes-represailles-civils>, consulté le 17 novembre 2021.

camp militaire de Rumangabo²⁵ (automne 2008) est tombé entre ses mains. Très organisé, le CNDP a fonctionné sur le modèle d'un État car il prélève divers impôts dîmes sur les productions agricoles, taxes sur le charbon de bois, péages routiers, contributions des commerçants. Il exerce par ailleurs un contrôle sur le poste-frontière entre la RDC et l'Ouganda où il prélève une part des recettes douanières de l'Office des douanes et accises (OFIDA)²⁶.

À partir de 2007 les ambitions du général Laurent Nkunda grandissent, il veut se donner une stature nationale et veut être considéré comme un joueur sur l'échiquier du pays. De plus, il devient le défenseur des Tutsis et son mouvement ratisse large. Ses objectifs se sont élargis depuis 2007, tout comme le rayonnement du CNDP qui recrute désormais largement au-delà du périmètre tutsi pour se donner la stature d'un mouvement national. À l'agenda local, protection des Tutsis et lutte contre les groupes armés Hutus considérés comme des acteurs du génocide de 1994, s'ajoute l'ambition de jouer un rôle sur la scène nationale. Nkunda se construit un personnage ambivalent et inquiétant, la Bible dans une main, une kalachnikov dans l'autre. Tantôt guerrier, tantôt pasteur évangélique, le général se taille un costume de chef militaire et de leader politique aux accents de prophète²⁷. Ce seigneur de guerre serait le cheval de Troie d'un Rwanda qui envisagerait une expansion territoriale à l'Est, à tout le moins la récupération des territoires dont l'accord germano-belge de 1910 l'a amputé. Cette hypothèse n'est jamais énoncée officiellement, mais côté RD-Congo on attribue des intentions expansionnistes au Rwanda qui, de son côté ne se prive pas d'évoquer la spoliation territoriale consécutive au tracé frontalier colonial. Les interventions du Rwanda dans l'Est de la RDC ne sont toutefois justifiées par Kigali qu'en raison de la nécessité de combattre les forces négatives hutues, ces anciens génocidaires qui ont trouvé refuge au Kivu et constituent un fort potentiel d'insécurité.

2.1.2. Les élites du pouvoir

²⁵Localité située au nord de Goma.

²⁶Le Potentiel, « Congo-Kinshasa: Nord-Kivu, Des groupes armés s'affrontent pour les impôts à Bunagana », *Journal* publié le 12 août 2013, <http://www.fr.allafrica.com/stories/201308131185.html>, consulté le 12 janvier 2021.

²⁷ <https://journals.openedition.org/echogeo/pdf/10793>, consulté le 22 décembre 2021

Les autorités de RDC n'ont pas été à la hauteur de rétablir la paix car ils n'ont pas su gérer de manière réaliste la situation au Kivu en raison du manque de sens de responsabilité. Les militaires non plus n'ont pas été à la hauteur, ils n'ont pas pu juguler l'avancée des rebelles. Un rapport d'experts sur les ressources du Congo affirme que la faiblesse de l'armée et celle de l'appareil étatique en général constituent les premiers vrais problèmes actuels du Congo. Tant que le pays ne sera pas en mesure de se défendre lui-même, tous les acteurs externes (pays limitrophes et autres réseaux) voudront toujours y aller se servir à leur guise²⁸. Parlant du degré de corruption des autorités de la RDC, on observe qu'en dépit de cette situation catastrophique, les dirigeants politiques congolais, toutes obédiences confondues, semblent toujours plus préoccupés par le partage du pouvoir et de ses prébendes et peu enclins à privilégier les intérêts vitaux du pays et des populations. Cette situation est exacerbée par les différentes promotions ou gratifications accordées aux seigneurs de guerre des années 1998 à 2003. Beaucoup d'acteurs politiques ont compris qu'il est plus facile d'accéder au pouvoir par la violence que par toute autre voie. Le chaotique cycle électoral organisé en 2011 est venu par ailleurs conforter les uns et les autres dans cette conception. Ce qui risque d'accroître chez beaucoup d'acteurs politiques locaux la tentation de rejoindre des mouvements armés comme le M23 en vue d'une éventuelle négociation ou d'une probable redistribution future du pouvoir. La tentation de rejoindre des groupes armés donnerait alors à ces mouvements une autre connotation et cela arrangerait fortement les pays aujourd'hui cités comme agresseurs ou parrains des rébellions²⁹.

Les groupes au pouvoir adoptent une attitude irresponsable en durcissant le ton dans leurs discours, neutralisant l'opposition interne par la violence. Le budget alloué à l'État est détourné à leur profit. Plusieurs plans de relance économique échouent par leurs comportements prédateurs et ces groupes dirigeants se tournent vers les instances financières internationales pour demander de l'aide. Devant cette situation, la population locale développe une économie informelle pour sa survie. Ainsi, l'incapacité des dirigeants à résoudre les problèmes du pays³⁰ amène à la dégradation de la situation politique. Dans ce contexte, la question est de savoir comment asseoir la cohésion sociale au sein

²⁸Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, S/2001/357, op.cit.p.32.

²⁹https://www.rtbef.be/lapremiere/article/detail_connexions-conflit-en-rdc-qui-sont-les-responsables?id=7878787, consulté le 12 décembre 2021.

³⁰ <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2007-1-page-57.htm>

d'une unité politique dans laquelle les membres en tant qu'individus ont souvent le sentiment d'une injustice sociale tant dans la jouissance sociale ou l'accès à des postes de responsabilité qui ouvrent à plus de privilèges³¹.

2.1.3. Le Rwanda

Comme nous l'avons souligné plusieurs fois tout au long de notre travail, l'implication du Rwanda dans les conflits en République Démocratique du Congo n'est pas à démontrer. Plusieurs rapports des Nations Unies l'accusent de soutenir les mouvements rebelles opérant en RD-Congo dans sa partie de l'Est³². Le Gouvernement rwandais continue de violer l'embargo sur les armes ; il fournit directement une aide militaire aux rebelles du M23, facilite le recrutement de combattants pour le compte du Mouvement, incite et facilite la désertion de soldats des forces armées congolaises, fournit au M23 des armes, des munitions et des renseignements, et le conseille sur le plan politique. La chaîne de commandement de facto dont fait partie le général Bosco Ntaganda a à sa tête le général James Kabarebe, Ministre rwandais de la Défense. Après la publication de l'additif à son rapport intérimaire (S/2012/348/Add.1), le Groupe s'est entretenu avec le Gouvernement rwandais et a pris en considération sa réponse écrite, mais il juge qu'aucun élément fondamental des constatations qu'il a faites antérieurement ne mérite d'être modifié³³.

L'aide ougandaise au M23 est la même que celle fournie par le Rwanda. Selon le rapport final des groupes d'experts, de hauts responsables ougandais ont également prêté appui au M23 : renforts militaires en RDC, livraison d'armes, assistance technique, planification commune, conseils d'ordre politique et appui dans les relations extérieures. Des unités des forces armées ougandaises et des forces armées rwandaises ont conjointement porté appui au M23 lors de la série d'attaques que le Mouvement a lancées en juillet 2012 pour s'emparer des principales villes du Rutshuru et bouter les forces armées congolaises hors du camp de Rumangabo. Les deux États, qui ont toujours défendu la cause des rebelles, ont également coopéré pour favoriser la création et l'expansion de la branche politique du M23. Le M23 et ses alliés comptent six personnes faisant l'objet de sanctions internationales, dont certaines résident en Ouganda ou au

³¹ Simona Jiša, Sergiu Mișcoiu, Buata B Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf, 2018

³² Roland Pourtier, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *Revue ÉchoGéo* du 21 janvier 2009, consulté sur le web le 12 juin 2021. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/10793>; DOI: <http://doi.org/10.4000/echogeo.10793>

³³ Rapport d'experts de l'ONU S/2012/843 du 12 octobre 2012.

Rwanda, ou s'y rendent régulièrement³⁴. La sauvagerie du mouvement et de son coordonnateur a été décrite par le rapport d'experts qui souligne que le M23 a cherché à constituer des coalitions avec d'autres groupes armés dans les deux provinces du Kivu ainsi que dans le district d'Ituri et au Kasai Occidental³⁵. Le colonel Sultani Makenga s'est affirmé coordonnateur des groupes armés alliés du Mouvement. En août et septembre, il a donné l'ordre aux Raia Mutomboki de lancer des attaques meurtrières motivées par des considérations d'ordre ethnique, qui se sont soldées par l'incendie de plus de 800 habitations et la mort de centaines de civils issus des communautés hutues congolaises de Masisi, dont les milices avaient refusé de s'allier au M23. L'exploitation et le recrutement d'enfants soldats par des groupes armés, notamment le M23, se sont amplifiés. Plusieurs commandants du M23 connus pour avoir déjà recruté des enfants ont supervisé le recrutement et la formation de centaines de jeunes garçons et de jeunes filles³⁶.

C'est pour essayer de résoudre les conflits en RDC que les différents acteurs ont initié différents types de négociations que nous développons ci-dessous.

3. LES ACCORDS DE PAIX SIGNÉS

3.1. Dialogue Inter-Congolais de Sun City (février à décembre 2002)

La tenue du dialogue Inter-Congolais de Sun City s'est étendue du 25 février au 17 décembre 2002. L'idée initiale de ce dialogue a vu le jour pour essayer de résoudre les conflits armés en RDC entre 1998 à 2002 due à la rupture du chef de l'État congolais Laurent-Désiré Kabila avec ses alliés rwandais pour s'affranchir de leur joug. Une autre raison pour ce dialogue est la mobilisation interne telle que les appels de la population et des chefs religieux au dialogue de tous les protagonistes des conflits armés qui ont reçu l'approbation du président congolais pour la tenue d'une consultation nationale.

De plus plusieurs parrains internationaux ont poussé les autorités congolaises à se réunir pour essayer de résoudre la question congolaise³⁷.

³⁴Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

³⁷ Centre d'Études de Documentation et d'Animation Civique, « Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo », (signé à Pretoria, République d'Afrique du Sud, le 16 décembre 2002), Éditions du CEDAC, Bukavu, 30 p.

Les différents participants du dialogue inter congolais sont le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Partie Démocratie (RCD), le Mouvement de Libération du Congo (MLC), l'Opposition politique non armée, les Forces vives, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Mouvement de Libération (RCD/ML), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/-National (RCD/N), les Mai-Mai ainsi que le bureau de facilitation entièrement aux mains des étrangers³⁸.

Des bailleurs de fonds ont assuré l'organisation de ce dialogue par l'intermédiaire d'une conférence ad hoc. Des observateurs étaient présents (Nations Unies, Union Africaine, Union Européenne, Zambie et l'Afrique du Sud) ainsi qu'un certain nombre d'experts (BERCI, IDPGL, NDI, IFES) qui ne pouvaient pas intervenir dans les débats et/ou les négociations. 367 membres de délégation ont participé au DIC. Un accord global et inclusif est signé le 21 avril 2003 dont le but est de -cesser les hostilités et rechercher une solution pacifique et équitable à la crise que traverse le Pays, -former une armée nationale, -retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la RDC, -désarmer des groupes armés et des milices, -sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC et mettre en place un Gouvernement d'union nationale qui permettra d'organiser des élections libres et démocratiques. Ce gouvernement doit assurer la sécurité des populations et des dirigeants de la transition tant à Kinshasa que sur l'ensemble du territoire national. À cet effet, seront arrêtées des dispositions visant à garantir la sécurité des populations, des Institutions, de leurs animateurs et des principaux cadres dirigeants des parties au présent Accord et ayant des forces combattantes.

L'objectif final de cette rencontre aurait dû être la fin de la guerre comme l'espéraient les participants au dialogue inter congolais. Le résultat sur le terrain n'a pas été à la hauteur des espérances puisqu'après une accalmie partielle jusqu'en 2006 de nouveaux combats ont eu lieu après le second tour des élections.

3.2. Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu (6 au 23 janvier 2008)

Les coups de théâtre se succèdent à Goma, à l'est de la RD Congo, où la conférence pour la paix, la sécurité et le développement des provinces du Nord

³⁸ Jean-François Ploquin, « Dialogue intercongolais : la société civile au pied du mur », Dans *Politique Africaine*, 2001, numéro 84, pp. 136- 146.

et du Sud-Kivu a commencé formellement dimanche 6 janvier. La société civile boude le Bureau de coordination et certains groupes menacent de se retirer pendant que les participants sont livrés à eux-mêmes. Pour sa part, la population se demande comment on va chercher la paix en excluant les faiseurs de guerre. Cette conférence débute mal, les organisateurs sont obligés de reporter le début des travaux au 8 janvier. Cette conférence de paix destinée à mettre fin aux affrontements dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) s'est ouverte dimanche 6 janvier dans la ville de Goma, en l'absence du président Joseph Kabila et du général rebelle Laurent Nkunda. Le ministre de l'Intérieur Denis Kalume représentant de Kabila a déclaré lors de la session d'ouverture que c'était la première fois dans l'histoire de la RDC que les frères et sœurs de ces deux provinces (du Nord-Kivu et du Sud-Kivu) se réunissent avec pour seul et unique objectif la recherche de la paix, de la sécurité et du développement³⁹. Concernant cette conférence, 600 participants y prennent part sous haute surveillance d'une forte délégation de la Communauté internationale. D'où, toute la pertinence et l'importance de cette conférence qui passe pour le dernier verrou vers une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. En effet, le président de la République a circonscrit le cadre de cette conférence, donné les orientations nécessaires aux participants et appelé tout le monde à s'y impliquer correctement, dans un élan de franchise, de sincérité pour débattre des problèmes qui déchirent ces deux provinces. Les objectifs fondamentaux de ces accords consistaient à obtenir un cessez-le-feu total, puis un désengagement progressif des combattants. Une commission technique se chargera de déterminer le calendrier pour appliquer toutes les clauses du document, projet de loi d'amnistie que le gouvernement présentera au Parlement de Kinshasa. Cette amnistie pour fait de guerre et insurrection concerne, au premier chef, le général dissident Laurent Nkunda. Dans la même veine, cet accord prévoit également le retour des réfugiés congolais se trouvant dans les pays voisins, ainsi que le rapatriement des rebelles hutus rwandais. Il est à constater que ces accords (6 au 23 janvier 2008) de la conférence de Goma sont restés lettres mortes et leur début d'exécution n'a jamais abouti. Pour preuve, toutes les négociations qui s'étendent jusqu'à nos jours pour arriver à une paix durable n'ont produit que des résultats timides. Pourtant certaines avancées ont vu le jour sans toutefois donner tous les résultats escomptés. Nous évoquerions le programme AMANI, suivi de STAREC puis de l'ISSSS. Le

³⁹Jean Mpsi, « Kivu, RDC : la paix à tout prix!- La conférence de Goma (6-23 janvier 2008) », Éditions L'Harmattan, 2008, 295 p.

programme AMANI était destiné à la démobilisation et la réinsertion des miliciens appartenant aux groupes armés du Nord et du Sud Kivu. À la fin de ce programme (8 juin 2009) 3,200 ex-combattants étaient démobilisés, chiffre largement inférieur aux 28,375 effectifs déclarés tout au long du processus. Il en est ainsi pour le programme STAREC qui est complémentaire au programme AMANI. Ce programme a été essentiellement conçu pour les régions affectées par les conflits armés, notamment à l'Est de la RDC. Il a été lancé par le Gouvernement congolais, avec l'appui du système des Nations Unies et des partenaires techniques au développement. Son objectif principal était la restauration de l'autorité de l'État dans la partie la plus fragile et la plus exposée aux conflits, c'est-à-dire l'Est de la RDC. Tous ces 3 programmes complémentaires nous montrent que si des avancées sur le terrain ont eu lieu, elles sont loin d'être suffisantes, ce qui explique les affrontements armés et les conflits qui continuent à secouer la RDC jusqu'à ce jour.

3.3. Les accords de paix du 23 mars 2009 avec le CNDP

Les accords de paix du 23 mars 2009 ont porté essentiellement sur la transformation du CNDP, la libération des prisonniers politiques, la promulgation d'une loi d'amnistie couvrant la période allant de juin 2003, la mise en place d'un mécanisme national de réconciliation et des Comités locaux de conciliation, la création d'une police de proximité, l'érection du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en zones sinistrées, la réforme de l'armée et des services de sécurité, le retour des réfugiés et des déplacés internes⁴⁰. La transformation du CNDP voulait dire qu'il s'engageait à fondre sa police et son armée dans celle de l'État, de devenir un parti politique à part entière. Ce premier article a été respecté. En analysant les différents points de l'accord, on pourrait dire que celui-ci a été suivi à 60%. Il y a lieu de constater de ce qui précède que le gouvernement congolais a tenu la plupart de ses engagements (dans l'ordre de 60 %); reconnaissance du CNDP comme parti politique, participation de ce dernier dans la vie politique, reconnaissance des grades de la plupart des militaires et policiers issus du CNDP et leur intégration dans l'armée et la police nationales, promulgation de la loi d'amnistie, mise en place des comités locaux permanents de conciliation. Cependant, les 40% restant concernant le sort des réfugiés, le salaire des policiers et des soldats ainsi que certains points d'ordre général n'ont pas pu être respectés.

⁴⁰République Démocratique du Congo, « Accord de paix entre le gouvernement et le congrès national pour la défense du peuple (CNDP) », Goma, 23 mars 2009.

3.4. Négociations Gouvernement – M23

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et les rebelles du mouvement M23 ont entamé des discussions dimanche à Kampala afin de ramener la paix dans l'Est de la RDC, théâtre de nouveaux combats. Goma, la ville stratégique, capitale de la province du Nord Kivu (Est de la RDC) aux immenses richesses minières était tombée aux mains des rebelles le 20 novembre mais ils ont fini par accepter de s'en retirer le 1er décembre avec l'espoir que les discussions avec le gouvernement permettent à leurs troupes de rentrer dans l'armée de la RDC, mais aussi d'obtenir l'ouverture d'un dialogue politique national dans le pays⁴¹.

Le M23 et le gouvernement sont en pourparlers depuis dimanche 2 décembre sous la médiation de l'Ouganda. Dès l'ouverture, les rebelles ont accusé le gouvernement de violer les droits de l'homme et d'assassiner les opposants ainsi que les populations civiles. Ce qui n'a pas enchanté la délégation gouvernementale. Les pourparlers ne reprennent que le 19 décembre après quelques jours de blocage, les deux parties avaient repris les travaux le mercredi 19 décembre, après l'adoption du règlement intérieur. Les deux parties sont de nouveau en désaccord et les rebelles exigent le cessez-le-feu avant de poursuivre les discussions mais le gouvernement refuse. Le M23, issu du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) réclame l'application des accords du 23 mars 2009. Cette première tentative de dialogue échoue et les travaux ont été entamés le 9 décembre dans la capitale ougandaise sous l'égide du président Yoweri Museveni, président de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, puis ont été suspendus pour les fêtes le 21 décembre sans qu'ils aient donné des résultats escomptés.

Seul le règlement des débats avait été adopté, l'ordre du jour étant toujours en discussion⁴². Les rebelles ont fait semblant de quitter la ville de Goma alors qu'ils sont restés tout autour de la ville et ont même ouvert le feu sur deux hélicoptères des Nations unies qui les survolaient. Cette attaque a facilité la mise en place d'une force onusienne qui avait été décidée précédemment. Une partie de la population civile et des partis politiques sont contre le dialogue de Kampala et préféreraient que le dialogue ait lieu au pays. Rien en fait n'encourage les

⁴¹Pierre Englebert, Denis Tull, « Contestation, négociation et résistance : L'État congolais au quotidien », Dans *Politique Africaine*, 2013, numéro 129, pp. 5-22.

⁴²<https://www.jeuneafrique.com/150826/politique/le-dialogue-entre-le-gouvernement-congolais-et-le-m23-s-annonce-compliqu/>

belligérants à accepter un accord. Les entretiens traînent. L'ONU intervient et déloge les rebelles de Goma le 31 août 2013. Confrontés à une offensive sans précédent des Casques bleus et de l'armée régulière, les rebelles du M23 (Mouvement du 23-Mars) ont annoncé vendredi qu'ils se retiraient de la ligne de front du nord de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Le chef du M23, Bertrand Bisimwa, annonce qu'il a ordonné à ses forces de se retirer de la ligne de front de Kanyaruchinya pour permettre l'arrêt des combats. Aucun des deux camps n'a publié de bilan des sept jours d'affrontements, mais une source militaire occidentale a fait état de lourdes pertes. Kinshasa, de son côté, a officialisé la mort de 13 civils, frappés par des chutes d'obus. Pourtant les forces de l'ONU ne tranchent pas d'une façon décisive la situation d'un côté ou de l'autre et le conflit en RDC rebondit. La position des uns et des autres concernant les belligérants et leurs parrains est floue. Les accords conclus entre la RDC et le CNDP ne sont pas suffisamment exécutés et l'accord-cadre décidé en 2013 n'est pas non plus respecté.

4. LA SITUATION DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX À CE JOUR

La politique d'impunité en RDC n'a pas favorisé la paix positive. Tous les protagonistes ayant commis des crimes et des atrocités à l'Est de la République Démocratique du Congo, doivent répondre de leurs actes devant une juridiction internationale. Ainsi, les populations de l'Est de la République pourront avoir l'espoir de voir se profiler la fin des crimes et toutes sortes d'atrocités subies dans cette partie du territoire congolais. Il est très important de souligner que c'est depuis 1998 que les autorités de la RDC cherchent à restaurer la paix pour mettre fin à l'insécurité sans y parvenir. Cela est évidemment dû à la liberté dont bénéficient des criminels qui ne sont pas inquiétés et l'insécurité persiste dans ces contrées. Le constat amer est que la mission de paix de l'ONU déployée en République Démocratique du Congo est incapable de ramener la paix malgré le dispositif important de ses troupes. Elle semble s'éterniser sur le territoire congolais malgré les critiques acerbes dont elle est victime. Depuis peu de temps, certains groupes armés de l'Ouganda opèrent en RDC comme le Boko Haram au Nigéria car ils se réclament de la mouvance islamiste des Forces démocratiques alliées (ADF). Ces groupes Ougandais commettent les exactions contre la population congolaise et ont même fait allégeance à l'organisation État islamique.

4.1. Léthargie internationale

Ce conflit sans fin est probablement le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale. S'il est difficile d'estimer avec précision le nombre de morts dont il est responsable, plusieurs millions ont été évoqués dans certaines publications, tandis qu'un nombre tout aussi incalculable de personnes ont subi des violences et des exactions innommables⁴³. Malgré son mandat fondé sur le chapitre VII de la charte des Nations unies relative à la protection des civils, la mission de paix internationale n'est jamais parvenue à assurer la sécurité des populations. Certains massacres ont même eu lieu près de ses bases. L'épicentre du conflit reste situé dans les très riches provinces du nord-est du pays, le Nord-Kivu et l'Ituri, frontalières de l'Ouganda et du Rwanda, qui ont accueilli l'essentiel des réfugiés rwandais en 1994. Il nous revient donc de constater que l'ampleur et l'horreur des crimes commis en RDC rendent incompréhensible le silence complice de la communauté internationale.

Le gouvernement congolais, face à cette instabilité du pays, tente de restaurer la paix en multipliant toutes sortes de stratégies⁴⁴. Depuis l'accession au pouvoir du Président élu, Félix-Antoine Tshisekedi, le volume et l'efficacité des rebelles ont sensiblement diminué. Aujourd'hui, ils ne sont plus capables d'affronter de face l'armée congolaise. Cela est dû à l'instauration de l'état de siège dans la partie orientale du pays. Le Président Tshisekedi qui s'est appuyé sur l'article 85 de la constitution congolaise qui stipule que lorsque des circonstances graves menacent, d'une manière immédiate, l'indépendance ou l'intégrité du territoire national ou qu'elles provoquent l'interruption du fonctionnement régulier des institutions, le Président de la République proclame l'état d'urgence ou l'état de siège, après concertation avec le Premier ministre et les Présidents des deux Chambres, conformément aux articles 144 et 145 de la présente Constitution. Il en informe la nation par un message. Les modalités d'application de l'état d'urgence et de l'état de siège sont déterminées par la loi. Mais les forces armées congolaises ne sont pas réellement opérationnelles, corruption et indiscipline les minent. Ceci est dû à l'intégration des différents groupes armés dans la troupe. De plus, les groupes armés ont changé leur stratégie qui consiste désormais à mener des actions terroristes. Durant ces attaques ils tuent, pillent, violent, volent et incendient les villages pour ensuite

⁴³Charles-Philippe David, Dominique David, « La guerre a-t-elle un avenir? », Dans *Politique étrangère*, 2013, pp.24-26, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-3-page-24.htm>

⁴⁴ Andreea Bianca Urs, Sergiu Mișcoiu, „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mișcoiu, Delia Pop-Flanța (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință, 2021, pp. 11-28.

s'enfuir dans le maquis, les forêts denses et les montagnes de l'Est. Comme l'a répété Félix Tshisekedi à la tribune des Nations-Unies au premier jour de 76e session de l'Assemblée générale », « lorsque des États africains sont déstabilisés ou menacés de déstabilisation, notamment par le terrorisme, l'ONU a le devoir de les soutenir activement dans leur combat héroïque pour le bien-être de l'humanité tout entière, au-delà des déclarations de compassion et d'intention, peu suivies d'effets sur terrain⁴⁵.

Il sied de rappeler que la mission de paix des Nations-Unies en RDC (Monusco) dispose pourtant d'un budget annuel conséquent de 1,4 milliard de dollars depuis 2013⁴⁶. En octobre 2010, le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés a publié le Rapport Mapping sur les graves violations des droits de l'Homme ou du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RDC entre mars 1993 et juin 2003. Chacun des incidents répertoriés s'appuie sur au moins deux sources indépendantes identifiées dans le rapport. Un incident non corroboré – s'appuyant sur une seule source - aussi grave soit-il, ne fait pas partie du présent rapport. Plus de 1 500 documents relatifs aux violations des droits de l'homme commises durant cette période ont été rassemblés et analysés en vue d'établir une première chronologie par province des principaux incidents violents rapportés⁴⁷.

Ce rapport a permis à la société civile de croire que les mutins et leurs parrains des États voisins allaient être jugés par les tribunaux internationaux pour la violence perpétrée dans l'Est. Mais jusqu'à ce jour rien n'a été initié à ce niveau et le même rapport montre que de nombreuses entreprises internationales ont financé la violence en RDC.

En dépit de la publication du rapport Mapping, peu de médias ont accordé de l'intérêt à ce rapport. Aussi, n'ont-ils pas considéré les appels du prix Nobel de la paix congolais, qui a affirmé devant le parlement européen les violations de droits humains en RD Congo dont il sera question dans cette analyse ne sont pas que des faits du passé. Elles continuent cruellement dans le quotidien des femmes, des hommes et des enfants congolais et poursuit en disant que ce cycle répétitif de violences est occasionné par l'institutionnalisation de l'impunité dans différents pays de la Région⁴⁸. Il est également cautionné par la négligence et l'inactivité de différentes parties prenantes au processus de paix

⁴⁵ Félix Tshisekedi, Déclaration du Président de la RDCongo, 76ème session de l'ONU, 2022, 6 p..

⁴⁶ <https://www.dw.com/fr/monusco/t-19318768>

⁴⁷ https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc_mapping_report_final_fr.pdf

⁴⁸ Déclaration du Prix Nobel de la Paix Docteur Mukwege au Parlement Européen, 2019.

dans le monde. L'inaction est également une acceptation tacite de la perpétuation de ces exactions car fermer les yeux sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité revient à accepter qu'ils se répètent⁴⁹. De très nombreux contrats léonins ont été signés entre les mutins et certaines entreprises. Une bonne partie des contrats était illégale. Ils avaient été signés pendant la guerre par des pouvoirs sans légitimité et selon des termes extrêmement déséquilibrés en contradiction avec tous les principes de l'OCDE⁵⁰

Il est évident que pour se financer pendant la guerre, les rebelles ont bradé les mines. Puis, par derrière, les multinationales rachetaient les contrats en bourse. Ainsi, une petite mine peut valoir 300 à 500 millions de dollars, mais la rébellion l'aura bradée à 50 millions, ce qui pour elle représente déjà une somme colossale⁵¹. On trouve une kalachnikov pour 20 dollars, et il faut compter 5 dollars par jour pour un enfant soldat, donc une concession minière peut permettre de monter une armée de 10000 personnes⁵². On peut donc affirmer que de nombreuses multinationales ont été complices de la propagation de l'horreur en RDC. Le silence complice et cette léthargie de la communauté internationale semblent justifiés par cette complicité. Le refus des parties prenantes de créer un Tribunal Pénal International (TPI) pour juger les responsables des crimes semble aussi bien compris, l'intérêt des multinationales et des États prime. La RDC est accusée comme étant responsable des problèmes de corruption et les Congolais en connaissaient l'ampleur.

4.2. Bilan

Pour restaurer la paix en RDC, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a placé la mission de paix sous le Chapitre VII de la Charte de l'ONU en vue d'assurer s'assurer la protection des personnels, dispositifs, installations et matériels des Nations-Unies et de la commission militaire mixte se trouvant dans les mêmes localités, veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement de ses personnes, assurer la protection des civils sous la menace imminente de violences physiques. Autrement dit, la MONUSCO avait pour mission de faire en sorte que le combat cesse entre les différents belligérants conformément aux « accords de Lusaka. Elle devrait en outre s'occuper du processus de

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ <https://www.cairn.info/revue-projet-2011-5-page-48.htm>

⁵¹ Rigobert Minani, Jean Merckaert, « Quand mondialisation rime avec prédation », Dans *Revue Projet*, 2011, numéro 324-325, pp.48-52.

⁵² Ibid.

désarmement et de pourchasser les différentes milices et les personnes ou groupes armés responsables des crimes et de rapatrier les membres des groupes armés étrangers. Toujours dans le domaine sécuritaire, la MONUSCO devrait avoir comme priorité d'offrir au Gouvernement congolais un appui au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réintégration des combattants étrangers non soupçonnés des crimes internationaux les plus graves et les aider à retourner à une vie civile pacifique. Elle devra également surveiller l'application de l'embargo sur les armes concernant la RDC. Cette mission s'est élargie à d'autres domaines tels que la réunification de toutes les forces au sein d'une armée intégrée.

En effet, la RDC a été toujours victime de ses assaillants et il convient d'analyser les forces et les faiblesses de cette mission de paix (MONUSCO) en République Démocratique du Congo.

Au niveau de ses forces, point n'est besoin de réfuter les réalisations de la MONUSCO en RDC, en dépit des vives critiques à son endroit. Lors des négociations du dialogue inter congolais, elle a joué un rôle déterminant quant à l'aboutissement heureux de ces négociations. Le Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, désigna Moustapha Niassa, du Sénégal, comme Envoyé spécial pour le Dialogue inter congolais qui a abouti à la signature de l'Accord global et inclusif mettant fin au conflit.⁵³ De plus, elle a facilité le dialogue avec les pays voisins impliqués dans les différents conflits avec la République Démocratique du Congo. C'est cet accord qui a permis la fin des hostilités entre les belligérants et a favorisé la réunification du pays et l'avènement d'un gouvernement d'union nationale sous le schéma 1 + 4 (un Président et 4 vice-présidents de la République). Il est à noter que la MONUSCO a accompagné le gouvernement de transition parmi lesquels les leaders des groupes rebelles étaient représentés. Ainsi, cette transition aboutira à l'organisation des premières élections en 2006. La Monusco, dans le cadre de l'Accord d'Addis-Abeba, s'est engagée, à enjoindre aux pays voisins de cesser d'apporter leur appui aux groupes rebelles. Quand le M23 (Mouvement du 23 mars) a envahi la ville de Goma en y faisant beaucoup de morts, la Monusco a joué un rôle d'envergure en facilitant la tenue d'un dialogue entre la RDC, les pays voisins (Rwanda, Ouganda) et le M23 afin de restaurer la paix. Toutes ces œuvres démontrent à suffisance que la MONUSCO a joué un rôle prépondérant pour le retour et la consolidation de la paix sur le territoire congolais.

⁵³ <https://monusco.unmissions.org/historique>

Quant aux faiblesses de la Monusco, il faut reconnaître qu'après 20 ans de présence en RDC, plusieurs observateurs ont émis des critiques qui se sont avérées dans certains cas. Ces observateurs estiment que la Monusco a tout simplement failli à sa mission. La RDC est toujours dans une situation fragile car il y a toujours des groupes rebelles étrangers et locaux qui sèment la terreur, parfois en toute impunité. Le pays étant plongé dans une guerre interminable, on constate par ailleurs que les Casques bleus de la MONUSCO se livrent à des actes des violations des droits humains (viols, prostitution illégale avec des mineurs, exploitation d'enfants). Il ne fait aucun doute que plusieurs plaintes ont été déposées contre les Casques bleus et plusieurs accusations concernant les cas des viols, tentatives des viols, de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité leur sont attribuées ainsi qu'au personnel de la Monusco. Les populations congolaises irritées extrêmement par ce comportement accusent ces émissaires de la paix qui se promènent les poches bourrées des dollars. Les enquêtes menées par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU ont révélé que plus ou moins 300 dossiers d'abus sexuels sur mineurs ont été ouverts concernant la période 2004 - 2006 et 140 cas confirmés ont été recensés parmi les Casques bleus.

Ces erreurs à outrance qui violent les droits humains ont fortement sali l'image de la Monusco en RDC bien que ces actes soient l'apanage des groupes rebelles ou même des militaires congolais. Il sied de préciser que la plupart des accusés de ces faits au sein de la MONUSCO restent toujours impunis et échappent à la justice, bénéficiant de la protection de leurs pays d'origine.

Bien que la MONUSCO soit présente depuis 1999, la précarité et l'instabilité sont permanentes en RDC. Évidemment, ce serait une erreur monumentale de croire que la MONUSCO seule résoudrait les problèmes structurels, profonds et complexes à l'origine de la situation. En effet, on ne peut pas occulter le fait que maintes fois des atrocités et massacres ont été perpétrés sous la barbe de la Monusco sans venir au secours des populations nonobstant le mandat offensif dont elle est dotée. Des exemples illustratifs suivants en disent long.

En 2003, par exemple, des populations civiles ont été tuées par des milices dans la ville de Bunia alors que le contingent uruguayen de la Monusco campait à l'aéroport, qui n'est pas à plus de 20 kilomètres de là. De même en 2004, les Casques bleus n'ont pas pu empêcher les rebelles du général Nkunda de commettre quatre jours durant des actes de viol, de pillage et de meurtres dans la ville de Bukavu. En novembre 2008, les forces rebelles du même général Nkunda ont exécuté près de 150 civils dans la ville de Kiwanja pendant

que les troupes de la Monusco étaient stationnées à quelques encablures de là. Suite à l'incapacité du contingent uruguayen de la Monuc de rétablir l'ordre à Bunia, l'opération militaire européenne Artémis juin-août 2003 a été déclenchée à la demande expresse du secrétaire général des Nations unies de l'époque Kofi Annan. On pourrait avoir des doutes sur cette culture de « dissuasion passive » dont font montre les Casques bleus de la Monusco face à certaines situations alors que leur mandat permet des actions offensives. Ce comportement est de nature à croire qu'il y a une complicité au niveau international pour la mise à sac d'un pays potentiellement riche en vue de favoriser l'expansionnisme territorial des pays voisins (Rwanda et Ouganda).

L'intervention de la MONUSCO en RDC dans un premier temps avait pour objectif de créer une paix négative en mettant un terme aux hostilités. La paix négative devait être suivie d'une paix positive pour la mise en place des institutions politiques, économiques et sécuritaires capables de servir la population et régler les conflits de manière pacifique. Malheureusement, tous ces efforts n'ont pas permis à mettre la RDC sur l'orbite. Bien au contraire, la RDC reste à la traîne en comparaison avec d'autres pays d'Afrique Subsaharienne. Bref, nous pouvons dire que les stratégies et les initiatives de l'ONU pour restaurer la paix en RDC ont produit des résultats mitigés. Nous nous posons des questions de ce que deviendra la RDC d'ici les jours et années à venir lorsque le mandat de la MONUSCO arrivera définitivement à sa fin.

CONCLUSION

Personne n'est jugée en RDC en dépit des témoignages et les rapports sur les massacres perpétrés, notamment pendant les guerres des années 1990. Aucun protagoniste n'a été jugé et le Tribunal pénal international (TPI) n'est pas créé malgré les voix qui se font entendre. La justice sera-t-elle un jour rendue pour les crimes commis en République démocratique du Congo (RDC) depuis les années 1990 ? Depuis plus de deux décennies, de multiples voix s'élèvent pour réclamer la formation d'un tribunal pénal international (TPI), à même de poursuivre les protagonistes des massacres. Plusieurs observateurs estiment que face à l'échec des solutions politiques et sécuritaires, il serait préférable de passer par le recours à tous les mécanismes de la justice transitionnelle. Dr Mukwege affirme que la pacification passe par une enquête pour exhumer les nombreuses fosses communes dans l'Est du pays, collecter et préserver les éléments de preuves d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

Il est important de signaler qu'en 2020, le Président de la RDC, Félix Tshisekedi avait demandé des sanctions internationales contre les groupes armés qui sévissent dans l'Est du pays, afin notamment d'éradiquer leurs sources d'approvisionnement et d'appui. En 2021, devant l'assemblée générale des Nations-Unies, le chef de l'État congolais a plaidé pour que des sanctions sévères soient prises contre tous les réseaux mafieux ou contre les multinationales qui exploitent illégalement les minerais de la RDC et alimentent en échange les groupes armés en armes et munitions, pérennisant ainsi le conflit en RDC et dans la région des Grands Lacs. Depuis le mois de mai 2021, un état de siège est en vigueur au Kivu et en Ituri, régions où sévissent une centaine de groupes armés. Chaque jour presque il y a des morts dans les régions frontalières du Rwanda et de l'Ouganda. L'armée congolaise et les Casques bleus de la MONUSCO n'arrivent pas à contrôler cet état de la situation.

Plusieurs accords ont été signés depuis le début de ces conflits pour parvenir à une paix durable en RDC. Ces accords n'ont produit que de maigres résultats et le pays est toujours dans une situation précaire dans sa partie orientale où les populations sont victimes de toutes sortes des crimes et atrocités. En effet, la situation demeure cependant toujours inquiétante dans l'Est de la RDC. Il y a par-ci et par-là des incidents transfrontaliers sporadiques et l'activisme des groupes armés opérant dans l'Est de la RDC qui continuent d'être la cause de souffrances humaines intolérables. L'impunité dont jouissent les responsables de ces crimes traumatise les populations et affecte négativement les relations entre les pays.

Pour conclure, il nous semble important et urgent tout comme le disent Dr Mukwege prix Nobel de la paix et M. Thomas Fessy, chercheur principal pour la RDC à Human Right Watch (HRW), qu'il faudrait instaurer une justice impartiale et efficiente à même de mettre fin à l'impunité. Cela constitue un préalable indispensable à la pacification du pays. La lutte contre l'impunité est un élément essentiel pour remettre la RDC sur le chemin de la pacification et de la stabilité durable car il n'y aura de paix sans justice. La justice est un principe à la fois éthique et politique qui, reconnue et appliquée comme il se doit sera en mesure d'apporter si ce n'est une solution globale, tout au moins une piste de solution aux crimes et atrocités dont les populations sont victimes. Toutes ces années, il y a eu un manque de volonté politique dans la lutte contre l'impunité, mais l'administration du Président Tshisekedi a promis d'en faire une priorité. Il est donc temps que le Président Tshisekedi passe de la parole aux actes pour la restauration d'une paix durable en République Démocratique du Congo (RDC).

BIBLIOGRAPHIE

1. Coser, Lewis (1956), *The functions of social conflicts*, New-York, Free press, 188 p.
2. David, Charles-Philippe (2020), *Les soldats de la paix*. Dans la guerre et la paix, Éditions : Presses de Science Po., 568 p.
3. David, Charles-Philippe et David Dominique (2013), « La guerre a-t-elle un avenir? », Dans *Politique étrangère*, 234 p. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-3-page-24.htm>
4. Deneault, Alain (2008), *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Éco société, Québec, 352 p.
5. Deveaux, Jacques (2021), RDC: les Casques bleus réduisent leur présence. France info: Afrique, publié le 24 avril 2019, consulté le 10 juin 2021, www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/rdc-les-casques-bleus-reduisent-leur-presence_3412823.html
6. Englebert, Pierre et Tull, Denis (2013), *Contestation, négociation et résistance : L'État congolais au quotidien*, Dans *Politique Africaine*, numéro 129, 22 p.
7. Fessy, Thomas (2021), *RD Congo : Les massacres se poursuivent en dépit de l'état de siège*. Human Rights Watch du 15 septembre 2021.
8. Galtung, Johan (1996), *Peace by peaceful means, Peace and conflict, Development and Civilization*, International Peace Research Institute, Sage publications, London, Thousand Oaks, New-Delhi, 292 p.
9. Galtung, Johan (1998), *After violence. Réconciliation, reconstruction et résolution*, Éditions Trascend, 126 p.
10. Goguelin, Pierre (2005), *Le concept de négociation*, Dans *Négociations*, numéro 3, Éditions De Boeck Supérieur, 206 p.
11. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf.
12. Kenge Mukinayi, Dominique ; Miscoiu, Sergiu (2020), « Rétroactes du conflit congolais et regard sur ses causes », *Studia UBB, Europaea*, LXV, 2.
13. Lagrange, Marc-André et Vircoulon, Thierry (2016), *Réflexions sur 17 ans de présence de l'ONU en République Démocratique du Congo*. Notes de l'IFRI, avril 2016, 23 p.
14. Launey, Roger (1982), *La négociation. Approche psychosociologique*, Paris, EME-ESF, 132 p.

15. Le ster, Marine (2011), *L'Est de la RD-Congo: Du scandale géologique au scandale politique, économique, humanitaire...*, in les cahiers d'Outre-mer, numéro 255 juillet-septembre 2011, Presses universitaires de Bordeaux, 5 p.
16. Minani, Rigobert et Merckaert, Jean (2011), *Quand mondialisation rime avec prédation*, Dans Revue Projet, numéro 324-325, pp.48-52
17. Miscoiu, Sergiu (2012), *Au pouvoir par le peuple. Le populisme saisi par la théorie du discours*, Paris : L'Harmattan.
18. Mișcoiu, Sergiu, (2015), « Etudier les systèmes politiques de l'Afrique francophone », dans Sergiu Mișcoiu, Hygin Kakaï et Kokou Folly Hetcheli (dir.), *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Iasi, Institutul European, pp. 9-18.
19. Mișcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
20. Mișcoiu, Sergiu; Kakdeu, Louis-Marie (2021), „Authoritarian clientelism: the case of the president's 'creatures' in Cameroon“, in *Acta Politica*, 56, pp. 639-657, <https://doi.org/10.1057/s41269-020-00188-y>
21. Mpisi, Jean (2008), *Kivu, RDC : la paix à tout prix!- La conférence de Goma (6-23 janvier 2008)*, Éditions L'Harmattan, 295 p.
22. Nsibula, Roger (2013), *Le conflit de la région des Grands Lacs : Les causes, implications sociales, économiques, politiques et les perspectives*, Note de présentation de CIRGL, mars 2013.
23. Picard, Dominique et Marc, Edmond (2015), *La notion de conflit*. Dans les conflits relationnels, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, 128 p.
24. Ploquin, Jean-François (2001), *Dialogue inter congolais : la société civile au pied du mur*. Dans *Politique Africaine*, numéro 84, 202 p.
25. Pourtier, Roland (2009), *Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux*. Revue Écho Géo du 21 janvier 2009, consulté sur le web le 12 juin 2021. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/10793>; DOI: <http://doi.org/10.4000/echogeo.10793>
26. Rapport Mapping des Nations-Unies (2010), *Questions de qualification des conflits armés en RDC*. Droits de l'Homme.
27. République Démocratique du Congo, *Accord de paix entre le gouvernement et le congrès national pour la défense du peuple (CNDP)*. Goma, 23 mars 2009.
28. Serfati, Claude et Le Billon, Philippe (2007), *Mondialisation et conflits des ressources naturelles*. Dans *Écologie et Politique*, no 34, 100 p.

29. Urs, Andreea Bianca ; Mișcoiu, Sergiu (2021), « De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC) », in Sergiu Mișcoiu, Delia Pop-Flanța (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință, pp. 11-28.
30. Vandeburie, Julien (2007), *Le rôle de l'État dans la genèse des conflits liés aux ressources naturelles : le cas du Congo-Zaïre*, dans *Écologie & Politique*, numéro 234, 100 p.
31. Werly, Nicole (2002), *Paix : Insaisissable définition* ; Dans ÉLA. Études de linguistique appliquée, no 128, pp.481-485
32. Zartman, William (1990), *La résolution des conflits en Afrique*, Paris, Éditions L'Harmattan, op.cit., 272 p.

Autres sources

1. Centre d'Études de Documentation et d'Animation Civique, *Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, (signé à Pretoria, République d'Afrique du Sud, le 16 décembre 2002)*, Éditions du CEDAC, Bukavu, 30 pages.

Webographie

1. <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/peacekeeping-missions#reg7>
2. <https://www.france24.com/fr/20090226-rd-congo-armee-rwanda-retrait-rebelles-hutu-craintes-represailles-civils>, consulté le 17 novembre 2021.
3. <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2007-1-page-57.htm>
4. <https://www.jeuneafrique.com/150826/politique/le-dialogue-entre-le-gouvernement-congolais-et-le-m23-s-annonce-compliqu/>
5. <https://www.dw.com/fr/monusco/t-19318768>
6. https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc_mapping_report_final_fr.pdf
7. <https://monusco.unmissions.org/historique>

